

# Présentation du dossier

## “Qualité de l’information financière”



**Julien Le Maux**  
Professeur agrégé  
HEC Montréal  
julien.lemaux@hec.ca

Diriger un dossier spécial sur la qualité de l’information financière est un exercice difficile mais particulièrement intéressant en cette période de nombreuses créations et modifications de normes internationales d’informations financières et d’un besoin croissant de bonnes pratiques de gouvernance. La qualité de l’information financière est en effet un objectif pour les régulateurs et une nécessité pour les investisseurs. Dans cette perspective, il est important d’en analyser les déterminants et les conséquences en choisissant des axes de recherche différents. Ce dossier spécial propose autant d’approches théoriques ou empiriques que d’articles.

Le premier a pour objet d’introduire un nouveau concept dans le champ de la qualité de l’information financière : la lisibilité. Cet outil est en effet utile pour évaluer la capacité des utilisateurs à comprendre les états financiers publiés. Alors que la majorité des travaux ont étudié la quantité d’informations publiées comme mesure de la qualité de l’information financière, différents auteurs ont préféré choisir l’axe de la lisibilité des documents. Le premier article est une revue de la littérature de ces travaux. La conclusion de cet état de l’art est peu favorable aux émetteurs d’informations : le rapport annuel est un document illisible selon les critères classiquement utilisés en linguistique.

Le second article, rédigé par Walid Ben-Amar, Ameer Boujenoui et Nadia Smaili, examine la relation entre le contrôle familial et la qualité de l’information divulguée au sujet des pratiques de rémunération des dirigeants. À partir d’un échantillon de 187 entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto, les auteurs montrent une relation négative entre le contrôle familial des droits de vote et la qualité de l’information concernant la rémunération des dirigeants. Au contraire, le recours à des mécanismes de séparation entre le contrôle des droits de vote et la participation au capital ne semble pas affecter la qualité de l’information relative à la rémunération.

Le troisième article, proposé par Michel Albouy et Faten Nafsi, étudie la gestion des résultats à l’occasion des opérations de fusions-acquisitions, un contexte particulièrement propice aux manipulations comptables. A partir d’un échantillon de 50 fusions et acquisitions s’étant déroulées entre 2001 et 2007, l’étude confirme le recours à une gestion des résultats comptables significative de la part des dirigeants de la société initiatrice et ce durant l’année qui précède l’opération de fusion-absorption. Il est également observé un niveau de manipulation plus élevé pour les offres publiques d’échange (OPE) que pour les offres publiques d’achat (OPA).

Le quatrième article, rédigé par Michel Magnan, propose une réflexion sur la relation entre la qualité de l'information financière et les paradis fiscaux. En effet, si le recours aux paradis fiscaux réduit la charge fiscale d'une entreprise, il réduit également la transparence de ses opérations ainsi que la qualité de la surveillance pratiquée par le conseil d'administration. Par conséquent, la direction y jouit d'une plus grande latitude en matière de gestion des résultats, ce qui mine leur fiabilité. Cette observation devrait inciter les utilisateurs d'états financiers à mieux mesurer les risques sous-jacents lors de l'analyse des sociétés ayant recours aux sociétés offshore afin de rendre plus fiables les informations financières publiées.

Le cinquième article, proposé par Yves Mard et Alain Schatt, porte sur la question de la situation des actionnaires minoritaires face à la gestion des résultats comptables dans les sociétés contrôlées. Ce travail est fondée sur une revue de la littérature académique comptable sur la gestion de résultats auxquels ont recours les actionnaires de contrôle et dont sont victimes les actionnaires minoritaires. Les conclusions des travaux existants montrent l'existence d'un transfert de richesse des actionnaires minoritaires vers les actionnaires de contrôle.

Le sixième et dernier article, rédigé par Gérard Melyon et Isabelle Andernack, a pour vocation de présenter le cadre conceptuel IFRS pour les petites et moyennes entreprises. Une norme spécifique aux PME publiée le 9 juillet 2009 dont l'objectif est de répondre aux besoins d'information pour les entreprises certes plus petites mais plus significativement plus nombreuses que les sociétés cotées.